

Paramètres comptables

AGI permet la définition du plan comptable nécessaire à la ventilation de la facturation client et fournisseur : comptes de tiers, comptes de TVA, comptes de charge et comptes de produit. **AGI** permet d'identifier un compte de TVA par mois. Le plan comptable peut être complété par un plan relatif au prévisionnel de facturation.

Dans le cadre de la facturation client ou fournisseur, si une exonération de TVA a été délivrée par la DGI, celle-ci est suivie et appliquée à concurrence du plafond accordé.

AGI permet également d'identifier un plan analytique construit sur trois axes. Chacun des axes peut travailler indépendamment ou couplés deux à deux. Sur deux axes, la répartition peut se faire par clés de répartition en pourcentage. Ces trois axes peuvent être consolidés en chapitres.

Pour transférer ces différentes formes de ventilation, **AGI** s'interface avec tous les logiciels de comptabilité du marché : Sage (distribué par INFODEV), Adonix, Anael, Ciel, CCMX, SAP, etc.

Facturation client

Le traitement de facturation permet d'établir de façon automatique les factures correspondant aux BL générés tout en prenant en compte des modes de fonctionnement particulier tels que le flux de livraison par l'intermédiaire de MAF. **AGI** intègre aussi la gestion de l'auto-facturation : si elles sont télétransmises, les factures déterminées par le client lui-même sont intégrées automatiquement mais font malgré tout l'objet d'une vérification pour s'assurer des quantités et des prix. En cas d'écart, des factures de compensation seront établies automatiquement.

Tous les mois, il est possible d'éditer la déclaration d'échanges de biens (DEB) à l'exportation.

AGI gère aussi la facturation multi-sites. Le client passe commande à un site centralisateur qui sous-traite à un site de production assurant également la livraison. Dans ce cadre, la facturation entre le client et le vendeur déclenche la facturation entre le site centralisateur et le sous-traitant interne. Suivant la même logique, l'enregistrement du règlement du client provoque le paiement du sous-traitant.

Contrôle facturation fournisseur

La réalisation sur **AGI** du contrôle des factures émises par les fournisseurs permet d'exploiter au mieux les données saisies pour réaliser les approvisionnements. En effet, la cohérence de la facture est vérifiée en fonction des tarifs des commandes et des quantités réellement réceptionnées et acceptées. La saisie de la facture fournisseur est donc rendue extrêmement simple puisqu'elle se base sur des données déjà saisies : elle consiste alors en un pointage des BL présents sur la facture du fournisseur. La vérification est d'autant plus aisée que les prix et les quantités sont exprimés dans l'unité de tarification (c'est-à-dire l'unité dans laquelle le fournisseur a lui-même exprimé sa facture.).

L'intégration des messages EDI INVOIC émis par les fournisseurs permet de simplifier encore le contrôle des factures en limitant au maximum le travail de saisie.

Les litiges constatés sur les factures font l'objet d'une note de crédit ou de débit. Dans ce dernier cas, l'avoir correspondant peut également être saisi sur **AGI** à moins qu'une facture ne soit adressée directement au fournisseur. Dans tous les cas, les écarts en quantité ou en montant, qu'ils soient ou non acceptés, sont historisés à des fins statistiques. De plus, cet historique permet un contrôle des fournisseurs mais également, de tous les acteurs qui, en interne, sont impliqués dans les circuits des achats et des approvisionnements.

La réalisation de la déclaration d'échanges de biens à l'introduction est également réalisée si nécessaire.

Prévisionnel

Avant réception des factures fournisseurs, il est possible d'établir un échéancier prévisionnel des factures à parvenir. Deux niveaux d'engagement sont distingués suivant que la marchandise est déjà réceptionnée ou simplement commandée.

Réciproquement, un échéancier des prévisions de facturation client est calculé en fonction de ce qui est déjà livré, mais non encore facturé et également de ce qui est commandé.

Ces deux échéanciers sont également transférables vers un logiciel de comptabilité dans des comptes prévisionnels pour déterminer les besoins en trésorerie et faciliter l'élaboration du compte de résultat prévisionnel.

Suivi des engagements

AGI permet de gérer un budget pour les achats qu'ils soient relatifs à la production, à la maintenance ou à tout autre domaine d'activité de l'entreprise. Ainsi, il intègre également la gestion des investissements.

Le budget est défini sur une période dont la durée et les subdivisions sont paramétrables. Pour chacune d'elles, les niveaux de dépense seront définis par service, par chapitre et par nature. Il est possible de raisonner en date d'engagement ou en date de réalisation. Pour une même période, cohabitent le budget initial, le budget flexible et l'ensemble des révisions budgétaires. Une gestion documentaire est associée aux révisions afin d'en garantir le suivi. Lors de l'établissement du budget initial, une procédure permet de réintégrer automatiquement, suivant paramétrage, le solde budgétaire de l'exercice précédent.

Avant l'engagement d'une dépense, un contrôle est effectué en fonction du dernier budget actif et des achats déjà engagés. Lors de la validation d'une demande d'achat, pour faciliter la décision, il est possible de visualiser l'état d'avancement de la ligne budgétaire concernée ou d'un niveau de regroupement supérieur. L'engagement est ajusté si nécessaire lors de la réception de la facture fournisseur. Des OD (Opérations Diverses) budgétaires peuvent être saisies pour procéder à des régularisations.

Des fonctions de reporting permettent de suivre l'avancement des engagements par comparaison avec le budget flexible et le budget initial. Les tableaux de bord se font par chapitre, nature et service. Ils partent du global pour descendre au niveau de détail le plus fin.